

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME VI

ARMÉES

Section Marine.

Par M. Raymond BOIN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Monteil, *président* ; Raymond Boin, Jean Péridier, Pierre de Chevigny, *vice-présidents* ; Jean de Lachomette, Georges Repiquet, M. le général Antoine Béthouart, *secrétaires* ; Emile Aubert, Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Charles Bosson, Marcel Boulangé, Louis Brives, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Roger Gaudon, Pierre Giraud, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Alfred Kieffer, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Dominique Pado, Henri Parisot, Vincent Rotinat, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 40), 395 (tome I) et in-8° 42.

Sénat : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexes 33 et 34) (1968-1969).

Lois de finances. — Armées - Marine.

Mesdames, Messieurs,

L'avis que nous avons l'honneur de vous présenter au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat sur la section « Marine » du budget militaire pour 1969 présentera tout d'abord l'étude des crédits de ce budget et des divers problèmes qui se posent à son sujet, pour tenter de conclure sur les perspectives d'avenir qui s'ouvrent à notre Marine.

CHAPITRE PREMIER

ANALYSE GLOBALE DES CREDITS

Cette année, sur un budget militaire total de 26.362,8 millions de francs, la Marine se voit octroyer 4.576,6 millions de francs dont 2.166,3 pour les dépenses ordinaires et 2.410,3 pour les dépenses en capital. Ainsi, la part de la Marine au sein du budget des Armées continue à croître légèrement en marquant une augmentation de 17,4 % contre 16,98 dans l'exercice précédent.

Par rapport à l'année 1968, les crédits de paiement du titre III présentent une augmentation de 154,5 millions de francs soit 7,68 % ; mais cette augmentation globale est inférieure au seul accroissement des rémunérations et charges sociales (160 millions de francs), compte tenu des transferts vers la section commune de certains chapitres relatifs aux dépenses en personnel comme il sera exposé plus loin.

Quant aux autorisations de programme, elles s'élèvent à 2.188,3 millions et sont, par rapport à l'exercice précédent, en augmentation apparente de 167,7 millions de francs ; nous disons apparente, parce qu'en fait, elles sont en diminution de 25,8 millions de francs car il faut tenir compte de l'annulation d'autorisations de programme anciennes dues au passage de la Direction technique des constructions navales en gestion de compte de commerce ; ces autorisations étaient relatives au chapitre des investissements.

Avant de faire l'analyse du budget, nous croyons utile d'exposer quelles sont pour la Marine les conséquences des événements du printemps dernier. Les travaux budgétaires étaient déjà avancés quand ces événements survinrent et leur schéma directeur prévoyait une somme totale de 4.564 millions de francs. En définitive, la Marine reçoit 4.576 millions de francs soit 12 millions de francs de plus, somme extrêmement modique au regard des hausses sensibles de rémunérations. Il a donc fallu modifier la contexture

des titres III et V : on a diminué le titre V de 24 millions de francs (en crédits de paiement reportés sur le titre III, qui augmente ainsi de 36 millions de francs (24 + 12) — somme encore bien inférieure aux dépenses de personnel prévues (160) ; on s'est donc trouvé dans l'obligation d'annuler certaines demandes d'augmentation des chapitres « entretien » et « fonctionnement », augmentations qui cependant étaient jugées indispensables. Tous ces chapitres ont été maintenus au niveau de 1968, certains même diminués.

Nous constatons, par ailleurs, que les autorisations de programme du titre V sont, cette année, inférieures aux crédits de paiement de ce même titre. Cela est inquiétant, car les autorisations de programme engageant l'avenir de la Marine, c'est celui-ci qui risque d'être compromis.

C'est donc un avenir difficile, voire austère, qui s'ouvre devant la Marine.

CHAPITRE II

LES DEPENSES ORDINAIRES

Les crédits de paiements du titre III s'élèvent à 2.166,3 millions, en chiffres arrondis, ainsi répartis :

1.342,4 millions pour les dépenses en personnel (rémunérations, entretien, charges sociales) ;

819,4 millions pour les chapitres relatifs au matériel, à son entretien, et au fonctionnement des armes et services ;

4,5 millions se rapportant à des dépenses diverses.

L'analyse du titre III fait ressortir un certain nombre de transferts soit vers la section commune, soit à l'intérieur de la Section Marine.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel concernent essentiellement le personnel militaire — en effet, en 1968 ont été transférées à la Section commune, les rémunérations des ingénieurs militaires dépendant de la Direction technique des constructions navales (D.T.C.N.) ; cette année, seront en outre transférés à la Section commune les salaires des personnels civils ouvriers et non ouvriers de la D.T.C.N. Ces transferts qui ne concernent pas le personnel pris en charge par le compte de commerce portent sur une somme de 15,8 millions de francs. Tout le personnel dépendant de la Direction technique des constructions navales est donc rémunéré sur le budget de la Section commune.

Nous verrons ainsi disparaître du budget Marine les deux chapitres relatifs à ces dépenses.

Par ailleurs, un certain nombre d'employés, fonctionnaires et ouvriers servant sur les bases de l'Aéronautique navale et au Service central hydrographique, qui, les années antérieures, étaient

payés sur les chapitres des Constructions navales, seront à partir de cette année payés sur le budget de la Section Marine par les soins de la Direction du personnel civil. D'où un transfert à l'intérieur de la Section Marine des anciens chapitres « Constructions navales » sur les chapitres « salaires » des personnels civils, ouvriers ou non, de la Marine. Ces transferts portent sur des sommes de 26,4 millions.

Le volume des dépenses en personnel est affecté par diverses mesures nouvelles qui vont les unes dans le sens d'une diminution, les autres, dans le sens de l'accroissement.

Les diminutions sont dues essentiellement à la non-reconduction de crédits prévus en 1968 pour le fonctionnement du centre d'expérimentations du Pacifique (C.E.P.) ; ces crédits qui s'élevaient en 1968 à 59,2 millions environ sont supprimés, ce qui met le C.E.P. dans la même situation qu'en 1967. Pour faire vivre le C.E.P. et son personnel en 1969, les mesures nouvelles s'élèvent cette année à 27,7 millions correspondant d'une part au coût différentiel d'entretien des personnels envoyés dans le Pacifique par rapport au coût d'entretien de ces mêmes personnels restés en Métropole, d'autre part aux ajustements de dépenses portant sur les combustibles, carburants, approvisionnements, entretien de matériels de série de l'Aéronavale et diverses dépenses immobilières. Au total, on constate une réduction de crédits de 59,2-27,7 soit : 31,5 millions. Cette réduction s'explique par le fait que la campagne 69 sera une campagne « légère » ne mettant pas en œuvre des moyens aussi importants que la campagne « lourde » de 1968.

Les hausses ont pour cause l'augmentation des effectifs des corps des équipages de la Flotte de 270 hommes. Comme tous les ans, on ne peut que regretter la faible importance de cette augmentation de personnel bien inférieure aux besoins qui s'accroissent d'année en année pour l'armement de nouveaux bâtiments.

Il est procédé à un aménagement de la pyramide des grades des officiers, cette mesure sera réalisée en deux ans et coûtera 242.000 F. Elle se traduira en 1969 par une diminution de crédits (— 56.000 F) et, en 1970, par une augmentation (+ 298.000 F).

Nous verrons, au chapitre qui sera consacré aux problèmes de personnel, que certaines mesures que nous jugeons indispensables ne sont pas prises en ce qui concerne les indices de solde ou les charges militaires.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN
DES BÂTIMENTS DE LA FLOTTE

Les crédits de 1968 avaient permis à la Marine de poursuivre d'une façon tout juste satisfaisante les grandes réparations et grands carénages ; l'entretien courant des bâtiments s'était déjà révélé délicat, même difficile pour les bâtiments portuaires ; quant aux rechanges, il avait fallu pratiquement en arrêter les achats. Un certain retard s'était donc accumulé, qu'il apparaissait nécessaire de rattraper en 1969.

Lors de l'élaboration du budget 1969 il avait été calculé qu'une augmentation de crédits de 106 millions, aux conditions économiques du 1^{er} janvier 1968, permettait de rattraper ce retard ; les augmentations de salaires et les hausses consécutives aux événements de mai-juin ont des conséquences qu'il est difficile d'évaluer ; mais, d'ores et déjà le déficit de ce chapitre pour 1968 est de 40 millions malgré les mesures draconiennes prises, telles que l'arrêt des grands carénages en 1968 des dragueurs et escorteurs côtiers.

Il aurait fallu, compte tenu de la conjoncture actuelle, que les mesures nouvelles pour 1969 soient de l'ordre de 200 millions.

Or, nous constatons que dans ce domaine, le budget 1969 ne fait que reconduire le budget 1968. Le chapitre entretien des bâtiments de la Flotte se voit allouer 517,5 millions contre 518,7 en 1968. La Marine ne se voit pas rétablir le crédit de 40 millions au titre du C. E. P. qui, en 1968 avait fait l'objet d'un abattement justifié à cette époque par le fait que les bâtiments participant aux opérations du Pacifique en 1968 n'avaient pas besoin de carénage. Tel n'est pas le cas cette année.

Ainsi, l'année 1969 sera encore plus que les précédentes une année de restrictions qui, dans le domaine de l'entretien de la Flotte, se caractérisera par de nombreuses et graves insuffisances, reports ou suppressions de certains carénages, arrêt des achats de rechange, étalement de la durée des travaux, donc accroissement de la durée des indisponibilités. Les mesures pratiques prises sont les suivantes :

— étalement de la périodicité des grands carénages qui, de 36 mois passe à 56 mois ;

— étalement de celle des petits carénages avec passage au bassin tous les 14 mois seulement ;

— diminution des articles de consommation et d'équipement prévus sur les règlements d'armement des bâtiments ;

— suppression de toute modification ou installation nouvelle à l'exclusion de celles qui intéressent la sécurité du personnel ;

— les indisponibilités réglementaires prévues par les règlements qui sont de une semaine par mois seront groupées sur quatre semaines à des intervalles de trois ou quatre mois, ce qui évidemment apportera beaucoup moins de souplesse dans l'emploi des bâtiments.

Une autre restriction sévère est imposée à la Marine : il s'agit de l'abattement de 5 millions sur les crédits des combustibles qui entraîne une baisse de stock de 75.000 tonnes environ jusqu'à la fin de 1969.

Cette mesure ne manquera pas d'avoir des répercussions sérieuses sur les possibilités opérationnelles des navires, et par conséquent, sur l'entraînement des équipages.

Le nombre des heures de vol des pilotes de l'Aéronautique navale risque lui aussi d'être réduit.

On ne peut que souhaiter qu'en 1970, les crédits d'entretien de la Marine soient augmentés notablement, condition essentielle au maintien des bâtiments à un niveau opérationnel suffisant pour effectuer les missions qui sont confiées à la Marine.

CHAPITRE III

LES DEPENSES EN CAPITAL

Pour 1968, les crédits de paiement s'élevaient à 2.233 millions ; pour 1969, ils sont de 2.410 millions, soit en augmentation de 177 millions, mais ils sont inférieurs de 73,7 millions aux prévisions du plan à long terme.

Par grandes masses, ils se répartissent ainsi :

— constructions neuves (chapitre 53-71) : 1.386 millions de francs (+ 213) ;

— matériel de série de l'Aéronautique navale (chapitre 53-51) : 370 millions de francs (— 70) ;

— ensemble des autres activités : 654 millions de francs (+ 34).

Quant aux autorisations de programme elles s'élèvent à 2.188,3 millions, en retrait de 97 millions par rapport aux prévisions du plan à long terme, et en augmentation apparente de 167,7 millions par rapport aux autorisations de programme 1968 ; nous disons augmentation apparente, car en fait les autorisations de programme sont en diminution de 25,8 millions si l'on ne prend pas en considération la mesure d'ordre intervenue en 1968 — annulation de 193,5 millions d'autorisations de programme anciennes — au chapitre 52-71 à la suite du passage de la Direction technique des constructions navales en gestion de compte de commerce.

Par grandes masses, les autorisations de programme se répartissent ainsi :

1.139,6 millions pour les constructions neuves de la Flotte (chapitre 53-71) : — 137,7 millions de francs ;

293,5 millions pour le matériel de série de l'Aéronavale (chapitre 53-51) : + 74,3 millions de francs ;

755,2 millions pour l'ensemble des autres activités dont 301,8 millions pour les études et 224,9 millions pour les munitions.

Sur le chapitre des constructions neuves, la Force nucléaire stratégique se voit allouer 556 millions (393 pour les trois S. N. L. E. et 84 pour l'environnement), soit 179 de moins que l'année dernière : ceci s'explique par l'état d'avancement des moyens, sous-marins et infrastructure, pour lesquels les investissements importants ont été faits au cours des années précédentes. Les forces conventionnelles ont donc une part légèrement plus forte que celle qui lui fut donnée l'année dernière : il leur est alloué 530 millions contre 460 en 1968. Cependant, nous restons bien en retrait du plan prévu par la loi-programme.

Pour les chapitres « Constructions neuves », « Munitions », « Equipements militaires », les autorisations de programme sont en retard de 32 millions. D'autre part, des besoins nouveaux et impératifs sont apparus : refonte du croiseur *Colbert* en bâtiment lance-engins, définition de l'engin « Mer-Mer », engin offensif destiné à armer nos bâtiments. Pour concilier le coût de ces besoins avec la valeur de l'enveloppe budgétaire, la Marine a dû reconsidérer certains de ses programmes : en premier lieu la décision d'arrêter les études de l'engin « Sol-Air » à courte portée « Mandragore » destiné à la défense anti-aérienne de nos corvettes a été prise et permet de disposer d'une autorisation de programme de 30 millions qui sera reportée sur l'engin « Mer-Mer » (MM 38) et sur un engin Sol-Air à définir.

Ensuite, on suspend les travaux de construction de l'*Achéron*, transport ravitailleur de munitions ; les éléments préfabriqués seront assemblés, la coque flottera, en attendant une reprise des travaux dans une conjoncture financière meilleure.

La construction du sous-marin nucléaire de chasse, le *Rubis*, dont l'autorisation de programme de 1968 avait été différée, n'est plus envisagée cette année : un délai supplémentaire permettra d'en revoir les définitions et de construire un sous-marin d'un tonnage inférieur — grâce à un nouveau réacteur — à celui initialement prévu.

Il y a enfin une réduction de 10 millions sur le chapitre « Munitions » et un léger abattement sur les corvettes « C. 67 ».

OPÉRATIONS EN COURS ET PRÉVISIONS

Compte tenu des divers ajustements et étalements, comment se présente, à travers l'actuel budget, l'évolution de la Marine pour 1969 ?

A. — Force nucléaire stratégique.

La construction du *Redoutable*, le premier de nos S. N. L. E. (1), se poursuit normalement ; ce bâtiment fera ses essais en 1969 et sera opérationnel en 1970. L'assemblage sur cale du *Terrible* se continue dans de bonnes conditions. Quant au troisième, le *Foudroyant*, sa construction est décidée et il sera mis sur cale en 1969.

L'environnement (infrastructure-bassins, centre d'entraînement, station de transmissions), nécessaire à la F. N. S., est en bonne voie de réalisation.

B. — Forces conventionnelles.

Les constructions prévues sur les exercices antérieurs se poursuivent : il s'agit des corvettes *Aconit* et de deux corvettes « C 67 », ces dernières d'un type différent et plus perfectionné en ce qui concerne les armes anti-sous-marines — pour mémoire, il en était initialement prévu cinq au plan — ; il s'agit également de cinq chasseurs de mines (huit étaient prévus au plan, mais les autorisations de programme n'ont permis le financement que de cinq exemplaires seulement).

Deux sous-marins type *Daphné*, en construction, entreront en service en 1970-1971.

Se poursuivent également, hors loi-programme, les travaux sur le navire hydrographe, nécessaire à l'exploration des fonds en vue de la navigation des S. N. L. E., la construction du bâtiment d'exploration sous-marine *Triton* et de quelques bâtiments de servitude.

Un programme de constructions neuves est lancé et fait l'objet d'une autorisation de programme de 50 millions : il s'agit d'avisos, petits bâtiments destinés à la lutte anti-sous-marine aux abords des côtes en vue de la protection des S. N. L. E. ; deux avisos, prévus au deuxième plan, seront présentés en recette au début de 1972 et entreront en service en 1973.

(1) Sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

Le tableau suivant résume la situation de constructions en cours :

NOMS	ETAT D'AVANCEMENT
Corvette <i>Aconit</i>	17 %, en service en 1971.
Corvette « C 67 N° 1 »...	Commandée en janvier 1968, en service en 1973.
Corvette « C 67 N° 2 »...	Commandée en juillet 1968, en service en 1973.
Frégate <i>Duquesne</i>	85 %, en service en 1969.
Aviso escorteur <i>Balny</i>	89 %, en service en juillet 1969.
Sous-marin <i>Psyché</i>	59 %, en service en août 1970.
Sous-marin <i>Sirène</i>	39 %, en service en janvier 1971.
Chasseurs de mines.....	5 en service en 1972.

C. — Grosses refontes et modernisations.

L'article 2 du chapitre 53-71 prévoit une autorisation de programme de 155,5 millions et un crédit de paiement de 28 millions pour la poursuite des refontes et la modernisation des bâtiments entrés en service il y a une dizaine d'années. Ces refontes permettent de prolonger de quelques années la vie de ces bâtiments.

Le croiseur *Colbert* entre en refonte le 1^{er} janvier 1970, il sera doté d'un système d'armes Masurca dont les résultats sont très satisfaisants.

Se poursuivent les travaux de refonte des escorteurs, refonte D. S. M. (1), refonte S. E. N. I. T. (2), ainsi que les refontes de sous-marins type *Narval*. Une autorisation de programme est prévue pour la refonte de sous-marins type *Daphné*.

La situation des bâtiments refondus ou en refonte est la suivante :

a) Refonte A. S. M. (3) des escorteurs d'escadre :

le *D'Estrées* est entré en service après refonte ; sur le *Maillé-Brézé*, les travaux seront terminés en février 1969. Le *Vauquelin*

(1) D. S. M. : détection sous-marine.

(2) S. E. N. I. T. : système d'exploitation navale des informations tactiques.

(3) A. S. M. : armes sous-marines.

et le *Casabianca* seront respectivement terminés en janvier et mars 1970. Quant au *Guépratte*, le dernier à entrer en refonte, il sera terminé en août 1970. Ces bâtiments bénéficient d'un armement moderne et sont ainsi prolongés de quelques années.

b) Refonte S. E. N. I. T. :

elle est achevée pour le *Dupetit-Thouars*, en cours pour le *Du Chayla* et le *Forbin* ; ultérieurement, les *Bouvet*, *Kersaint*, *La Galissonnière* se verront installer le S. E. N. I. T. ainsi qu'éventuellement les 3 autres escorteurs type T 53.

c) Refonte D. S. M. des escorteurs rapides :

9 bâtiments sont actuellement achevés, et les travaux se poursuivront normalement sur les autres au rythme des grands carénages. Ils verront ainsi leurs moyens de détection anti-sous-marine modernisés.

d) Refonte des sous-marins :

les sous-marins type « Narval » font l'objet d'une refonte très importante touchant l'appareil moteur, les moyens de détection et le système d'armes ; les travaux sont achevés sur le *Requin* et *L'Espadon*, en cours sur le *Morse*.

Quant à la modernisation des sous-marins type « Daphné », elle débutera en 1970.

AÉRONAUTIQUE NAVALE

Au chapitre 53-51 (« matériel de série de l'Aéronautique navale ») nous relevons une autorisation de programme de 293,5 millions et des crédits de paiement de 370 millions : il s'agit de l'achat de pièces de rechange, de l'achat d'avions type Nord 262 (il en est prévu 15) et de la poursuite des programmes en cours concernant des avions de lutte anti-sous-marine :

« Atlantic » : deux tranches de 20 étaient prévues ; compte tenu de la perte de 2 appareils, les livraisons sont pratiquement terminées.

Hélicoptères « Super-Frelon » : la Marine a prévu 12 appareils y compris les 4 déjà livrés pour le C. E. P., la livraison des 8 autres s'échelonnera jusqu'en fin 1969.

Le programme « Jaguar » se poursuit. Ces appareils, au nombre de 80, remplaceront les « Etendard » à partir de 1973-1974 et seront équipés de bombes, roquettes, canons et missiles « Air-Sol AS 37 ».

Il n'est actuellement rien prévu pour le remplacement des « Crusaders » dont une formation sera maintenue en service jusqu'en 1976.

Engins.

Les engins « Masurca téléguidé » et « Malafon » en sont au stade opérationnel. Le « Masurca autoguidé » poursuit ses essais normalement. Le « M. S. B. S. » subit un retard technique de 6 mois.

*
* *

La Marine, depuis plusieurs années, étudiait la réalisation d'un engin anti-engin, le « Mandragore », engin sol-air à courte portée destiné à procurer à nos corvettes une défense anti-aérienne et surtout anti-engins efficace. La décision a été prise d'arrêter les études sur cet engin qui, si elles avaient été poursuivies, aurait été prêt en 1974, c'est-à-dire au moment où nos premières corvettes devenaient opérationnelles.

Les crédits ainsi dégagés seront reportés sur un engin « Mer-Mer (MM 38) » destiné à l'attaque de bâtiments de surface et sur un engin anti-aérien à définir.

S'il est bon d'avoir un engin offensif tel que le « MM 38 », il est regrettable de priver nos bâtiments les plus modernes d'une auto-défense anti-engins.

Le besoin de cette arme existe car l'engin peut être lancé d'un bâtiment ou d'un avion hors de portée des armes contre bâtiment de surface ou anti-aériennes.

CHAPITRE IV

BASES NAVALES ET AERONAVALES

Les autorisations de programme affectées à l'ensemble des crédits d'infrastructure s'élèvent à 85 millions, en augmentation de 2,7 millions sur 1968. Sur cette somme 22,3 millions sont destinés aux bases de l'Aéronautique navale.

Les crédits de paiement correspondants s'élèvent à 68,8 millions, marquant une diminution de 8,5 millions par rapport à 1968.

Il convient de remarquer que ces chiffres ne concernent pas l'ensemble de l'infrastructure : en effet, au chapitre « Constructions neuves », une autorisation de programme de 84,5 millions et un crédit de paiement de 5,5 millions sont consacrés à l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre de la force nucléaire stratégique.

TRAVAUX MARITIMES

Notons d'abord les travaux importants concernant l'environnement de la Force nucléaire stratégique :

— dans la presqu'île de Crozon, ateliers et installations de stockage de missiles, installations portuaires et logements ; à Brest, centre d'entraînement et logements des équipages de relève, installations nécessaires au grand carénage des S. N. L. E. ;

— à Rosnay : construction de la station d'émission.

En dehors de ces travaux, signalons :

— à Brest : construction de deux postes d'amarrage pour grands bâtiments et divers travaux d'aménagement des installations actuelles ;

— à Lorient et Cherbourg : de travaux d'aménagement et d'entretien ;

— à Toulon : remise en état de la grande jetée et travaux d'entretien.

De gros travaux sont en cours pour les différentes écoles : poursuite de la construction de l'Ecole navale, travaux importants d'amélioration et d'entretien à l'école des mécaniciens et à l'école des électriciens-sécurité ; enfin, construction du Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier qui regroupera toutes les écoles de spécialités jusque-là dispersées en 3^e Région et entraînera une réduction importante des dépenses de fonctionnement, tant en matériel qu'en personnel.

BASES DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

Ces bases sont en cours d'extension et d'aménagement et ont vu, en 1968, le regroupement des diverses formations aéronautiques.

Landivisiau et Hyères : flottilles de « Crusaders et d'Eten-dards ».

Lann-Bihoué et Nîmes-Garons : flottilles d'aviation « A. S. M. lourde » et embarquée.

Lanvéoc-Poulmic : les travaux d'aménagement sont en cours et cette base pourra recevoir les « Super-Frelon » à partir de 1970 ; à cette base sera joint un hélicoptère à Ouessant, antenne avancée qui permettra de réduire la durée de transit des hélicoptères en patrouille de surveillance au profit des S. N. L. E.

Signalons enfin que la base aéro-navale Dugny - Le Bourget sera supprimée et remplacée par une base d'escale dans les tout prochains mois.

CHAPITRE V

PROBLEMES DE PERSONNEL

En analysant les crédits du titre III nous avons évoqué quelques problèmes de personnel ; il convient maintenant de les étudier plus dans le détail.

A. — PERSONNEL MILITAIRE

Les charges de la Marine s'alourdissent d'année en année :

— c'est la participation au Centre d'expérimentation du Pacifique qui, si elle doit être moins importante en 1969 que l'année dernière, prend un contingent non négligeable de marins ;

— c'est le fonctionnement du Centre d'essais des Landes, et bientôt peut-être la participation au Centre d'essais de Guyane ;

— c'est aussi la constitution progressive de la force nucléaire stratégique et de son environnement, l'armement des bâtiments neufs — frégates, sous-marins, aviso-escorteur — le réarmement de deux escorteurs d'escadre sortant de la grande refonte, l'armement de divers engins de servitude.

Pour satisfaire ces besoins, la Marine demandait une augmentation de 1.000 hommes en 1969. Elle ne se voit accorder que 270 hommes, officiers-mariniers, quartiers-mâîtres et marins. Elle se trouve donc, en fait, devant un déficit en personnel très important.

Certaines mesures permettent de récupérer une partie du personnel : mise en gardiennage des bases d'aéronautique navale de Maupertus et Tontouta en Nouvelle-Calédonie, réduction de l'activité de Dugny-Le Bourget, qui devient une simple escale ; suppression de la Force amphibie d'intervention remplacée par un organisme d'études à effectifs très réduits ; regroupement prévu des écoles en deux centres d'instruction navale.

Cela n'est pas suffisant et la Marine a dû recourir à des mesures internes très sévères : les plans d'armement ont été réduits et calculés au plus juste, aux dépens de la capacité opérationnelle des bâtiments. Une formation d'Etendards sera mise en réserve à la fin de l'année, le manque de personnel s'ajoutant à des raisons d'ordre technique.

Il ne faut pas se cacher que la situation en personnel est très grave et risque de devenir critique si des augmentations d'effectifs plus importantes que celles qui sont prévues ne sont pas, très prochainement, consenties à la Marine.

Le recrutement.

Depuis quelques années, le nombre des engagements se maintient aux environs de 6.000 hommes. Ce chiffre, qui était naguère suffisant, se révèle un peu faible dans le cas où le service de douze mois serait adopté il devrait alors atteindre 6.500.

Si la quantité des engagés se révèle à peu près satisfaisante, leur qualité laisse à désirer, ce qui rend encore plus délicats les problèmes de gestion et d'emploi du personnel.

Quant au recrutement des officiers, il est dans une bonne moyenne ; nous constatons cependant que sur 76 candidats admis à l'Ecole navale, 36 ont démissionné et n'ont pu être en totalité remplacés, la liste complémentaire ne comportant que 27 noms.

Les soldes.

En juin et juillet 1968, diverses mesures ont été prises en vue d'améliorer la rémunération des personnels militaires, mesures analogues à celles prises en faveur de la fonction publique :

- augmentation de solde ;
- majoration des indices ;
- relèvement des charges militaires,

mesures propres à tous les militaires, auxquelles il faut ajouter, en ce qui concerne les officiers :

- majoration de la prime de qualification attribuée aux officiers ayant un brevet de spécialité ;

— attribution d'une prime de qualification aux officiers issus des écoles de recrutement direct (jusqu'au grade de capitaine de corvette inclus) ;

— majoration de la prime de qualification attribuée aux officiers ayant un brevet d'Etat-Major,

et en ce qui concerne les sous-officiers :

— majoration de cinq points de tous les indices de solde ;

— augmentation de la prime de qualification pour titres de guerre.

Comme mesures nouvelles pour 1969 le budget prévoit pour les officiers de marine et du Commissariat l'aménagement de la pyramide des grades qui, réalisé en deux ans, se traduira par une augmentation du nombre d'officiers supérieurs (65 au total) gagée par une diminution du nombre d'officiers subalternes de réserve.

Le relèvement de l'indemnité pour charges militaires n'intervient pas cette année comme on aurait pu l'espérer. Enfin, le pourcentage de personnel « officiers mariniens » admis à l'échelle 4 reste toujours fixé à 38 % alors que depuis longtemps, la Marine souhaite la parité avec l'Armée de l'Air, soit 40 %.

*
* *

La commission chargée de déterminer l'importance du décalage intervenu entre les traitements civils et les soldes des sous-officiers a déposé ses conclusions en constatant un retard de 21 points des militaires sur les civils. Cinq point ont bien été accordés en juillet 1968 mais nous constatons que rien n'est prévu au budget pour rattraper le décalage restant.

B. — PERSONNEL CIVIL

L'année 1969 sera vraisemblablement placée sous le signe des séquelles des événements de mai-juin 1968. Si les personnels civils ont, en général, obtenu des satisfactions substantielles à la suite du protocole d'accord signé entre les fédérations et le Ministre des Armées, il n'en demeure pas moins que la relative stagnation

du budget militaire mise en parallèle avec la forte augmentation des rémunérations consentie à certains personnels soulève quelque inquiétude pour le plan de charge des arsenaux.

Si l'on considère maintenant les différentes catégories de personnel, on s'aperçoit que les personnels à statut ouvrier ont été les grands bénéficiaires des accords de mai-juin 1968 ; la situation sera donc beaucoup moins tendue que par le passé sur le plan des salaires. En revanche, des difficultés sont à prévoir sur le plan des relations entre l'administration et les syndicats et également sur le plan de l'uniformisation des statuts qui diffèrent actuellement, selon que l'on est à l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air ou la Marine.

Les techniciens d'études et de fabrications ont obtenu quelques satisfactions particulières en 1968, en dehors de la revalorisation générale de la fonction publique. Ils n'en demeurent pas moins très attachés à l'aboutissement des projets de réforme sur lesquels ils ont été consultés et, en particulier, à la création d'un troisième grade.

Les secrétaires administratifs ont l'impression d'avoir été à peu près totalement oublié lors des « largesses » de mai-juin 1968. Cet état d'esprit peut entraîner des difficultés certaines, en particulier à la Direction technique des constructions navales où ils ont un rôle important à jouer dans la mise en place du compte de commerce.

Notons enfin que les personnels à statut contractuel attendent également avec une certaine anxiété les améliorations qui leur ont été promises.

CHAPITRE VI

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

A notre époque, caractérisée par une évolution rapide dans les domaines scientifique et technologique, la Marine doit tenir compte de cette évolution et la suivre d'une façon régulière et équilibrée afin de conserver son aptitude à remplir les missions qui lui sont confiées, sinon elle ne disposerait bientôt plus que de moyens insuffisants et inefficaces.

Etant donné le délai — cinq à six ans — qui s'écoule entre la conception d'un élément — bâtiment, aéronef, engin — et sa mise en service, c'est à long terme qu'il faut penser au renouvellement et à la modernisation de la Marine. Par le moyen des refontes, certains bâtiments sont prolongés de quelques années, mais ce n'est qu'un palliatif qui ne doit pas masquer la situation réelle de nos forces navales. Retards pris au cours des années précédentes, étalement des constructions neuves dans le temps, suppression de certains programmes, nous amènent à nous poser la question de savoir si nous avons les moyens d'assurer les missions que le Gouvernement a fixées à nos forces navales.

La Marine aujourd'hui et à la fin du II^e Plan.

A. — LA FLOTTE

Le tonnage actuel de la Flotte est de 370.000 tonnes ainsi réparties :

— grands bâtiments de combat (3 porte-avions, 1 porte-hélicoptères, 2 croiseurs, 1 frégate lance-engins) : 90.000 tonnes, dont 8.000 tonnes pour le *De Grasse* affecté au C. E. P. et sans valeur militaire ;

— 55 escorteurs : 85.000 tonnes auxquelles il faut ajouter 3.750 tonnes pour trois escorteurs en réserve ;

— 19 sous-marins : 17.400 tonnes dont 3.000 tonnes pour le *Gymnote*, sous-marin expérimental ;

— 57 dragueurs : 23.600 tonnes auxquelles il faut ajouter 16.000 tonnes environ pour une quarantaine de dragueurs en réserve ;

— quelques patrouilleurs : 500 tonnes ;

— 24 bâtiments de débarquement : 30.000 tonnes (2 transports de chalands de débarquement, 7 bâtiments de débarquement de chars, une quinzaine de petits engins) ;

— 39 bâtiments auxiliaires : 123.000 tonnes dont 20.000 tonnes pour le bâtiment d'expérimentation *Henri-Poincaré*.

L'accroissement du tonnage par rapport à l'année dernière s'explique par l'entrée en service d'une frégate lance-engins, du bâtiment d'expérimentation *Henri-Poincaré* et du transport de chalands de débarquement *Orage*.

Dans ce tonnage sont compris un grand nombre de bâtiments auxiliaires, achetés, construits ou transformés pour le Centre d'expérimentation du Pacifique — une quarantaine de bâtiments y ont été affectés en 1968 — bâtiments qui ne présentent pas un grand intérêt, soit qu'ils n'aient aucune valeur militaire, soit qu'ils ne correspondent pas aux besoins de la Marine.

B. — L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

Son parc actuel comprend :

— aviation embarquée (A. S. M. chasse et assaut) : 69 « Eten-dards », 39 « Crusaders », 60 « Alizés », 46 hélicoptères « H. S. S. », 5 « Super Frelon » ;

— aviation basée à terre (patrouille maritime lutte A. S. M.) : 28 « P 2 V 7 », 38 « Atlantic ».

*

* *

Jusqu'en 1970, dernière année couverte par la deuxième loi-programme, la Flotte de surface s'accroîtra de :

— un S. N. L. E. : *Le Redoutable* ;

— la frégate lance-engins *Duquesne* ;

— l'avisos-escorteur *Balny* ;

— deux sous-marins type « Daphné ».

Dans le même temps seront retirés du service le vieil escorteur *Malgache*, un B. D. C. (1) ancien *Le Cheliff*, quelques dragueurs et engins de débarquement.

En ce qui concerne l'Aéronavale, compte tenu des livraisons neuves et du degré d'attrition des aéronefs, le parc en 1970 comprendra :

— aviation embarquée : une soixantaine d'« Etendards », une trentaine de « Crusaders », une soixantaine d'« Alizés », douze hélicoptères « Super-Frelon », une vingtaine d'hélicoptères « H. S. S. » ;

— aviation basée à terre : les « Breguet Atlantic » et une vingtaine de « P 2 V 7 ».

A ce sujet, signalons qu'il est regrettable que, en ce qui concerne les « Super-Frelon », destinés à la protection des mouvements des S. N. L. E., la Marine ait dû se contenter pour des raisons financières, de 12 exemplaires au lieu des 18 espérés.

*
* *

Pendant seulement quelques années, après 1970, la Marine vivra sur un capital acquis grâce à des programmes antérieurs, programmes qui, ces dernières années, se sont heurtés à de nombreuses difficultés essentiellement financières. Si l'on ne veut pas laisser périliter nos forces navales dans un proche avenir, c'est dès maintenant qu'il faut songer à définir les futurs programmes.

Le Gouvernement a décidé la dissuasion comme principe de défense du territoire national. La composante navale de la dissuasion est constituée par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. La mise en œuvre de ces sous-marins nécessite un environnement naval important constitué de corvettes, avisos, dragueurs, sous-marins nucléaires de chasse, aéronefs. Cet ensemble constitue les forces de sûreté chargées de surveiller les abords des bases des S. N. L. E., et d'explorer leur zone de transit et de patrouille.

Mais si la dissuasion nous assure la sécurité du Territoire national, elle ne constitue qu'un aspect de la politique navale ; la France a conclu des accords de défense avec d'autres Etats ; elle doit pouvoir intervenir partout où son intérêt l'exige, qu'il soit politique ou économique.

(1) Bâtiment de débarquement de chars.

Ces missions exigent l'existence de forces dites d'action extérieure, d'emploi souple et rapide, suffisamment autonome pour ne pas dépendre des quelques bases que nous possédons encore et donc dotées de bâtiments logistiques en nombre suffisant.

C'est dans ce double dessein, dissuasion nationale et action extérieure, que nous devons prévoir un troisième plan à long terme pour la période 71-75. A titre indicatif, ce plan pourrait comprendre les unités suivantes :

- 1 ou 2 S. N. L. E. ;
- 1 porte-hélicoptères ;
- 8 à 15 corvettes ;
- 8 avisos ;
- 19 bâtiments de guerre des mines ;
- 1 sous-marin nucléaire de chasse ;
- 3 sous-marins à propulsion Diesel ;
- 2 pétroliers ravitailleurs ;
- 2 bâtiments logistiques ;
- 3 bâtiments océanographes.

Selon les hypothèses retenues, le coût en peut être estimé à 15 à 19 milliards répartis sur plusieurs années, ce qui suppose une notable augmentation des crédits attribués à la Marine.

S'il n'en était pas ainsi, on assisterait à brève échéance au déclin de nos forces navales avec toutes les conséquences qu'il pourrait entraîner.

C'est à la lumière de ces observations que votre commission, saisie pour avis, vous propose l'adoption des crédits consacrés à la Marine dans le budget pour 1969.